

Séance du Conseil Municipal  
Vendredi 10 juillet 2020 à 19h00

**Ordre du Jour :**

**Membres présents**

Gérard RAPHANEL, Jérôme TAILLANDIER, Marion DROGAT, Laurent SOILEUX, Annick TRIGON, Christophe POTET, Christophe PERRET, Bernadette DE CAMARET, Jean-Baptiste FONDARD (arrivé à 19h30), Cédric VEYRAT, Agnès ARNAUD, Caroline CONDE-DELPHINE, Dominique DOS SANTOS, Séverine SABATIER, Jean-Robert SADOUX, Mélanie OMARI.

**Absent(e)s excusé(e)s**

Marie-Hélène TROSSELY, pouvoir à Gérard RAPHANEL, Florence GUICHARD, pouvoir à Bernadette DE CAMARET, Catherine DROGUE, pouvoir à Agnès ARNAUD, Ludovic FRAIOLI, pouvoir à Jérôme TAILLANDIER, Patricia MOUSEL, pouvoir à Christophe POTET, Guillaume BIGOURDAN, pouvoir à Christophe PERRET, Nelly PINAD, pouvoir à Laurent SOILEUX

**Absent :**

**Secrétaire de séance :**

Dominique DOS SANTOS

**Ordre du jour**

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 10 juin 2020**
2. **Election des délégués titulaires et suppléants pour le scrutin des sénatoriales du 27 septembre 2020**
3. **Projet « Chèques-cadeaux » porté par l'association COPEPS, en partenariat avec la 3 CM et les communes membres – Participation de la commune de LA BOISSE.**

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du mercredi 10 juin 2020**

Monsieur Jean-Robert SADOUX fait état d'une coquille sur la délibération n°9, relative à la désignation des représentants de la commune au sein de différentes instances, et plus particulièrement l'élection de Monsieur Christophe POTET, pour représenter la commune au sein du comité départemental de prévention routière. Monsieur Christophe POTET a recueilli 21 voix et non 22 comme indiqué dans le compte-rendu.

A l'exception de cette erreur, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. **Election des délégués et des suppléants pour le scrutin des sénatoriales du 27 septembre 2020.**

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2020 fixant pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs, il y a lieu de procéder à l'élection de 7 délégués et 4 suppléants au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Le vote se tient au scrutin secret de liste, sans panachage, ni suppression, les listes pouvant être incomplètes, mais devant respecter le principe de parité et d'alternance de sexe entre les candidats.

Monsieur le Maire a constaté le dépôt de 2 listes pour la désignation des délégués titulaires et des suppléants :

- 11 conseillers municipaux pour la liste de Monsieur Gérard RAPHANEL
- 5 conseillers municipaux pour la liste de Madame Caroline CONDE-DELPHINE

Après vote de l'ensemble des conseillers municipaux présents, la liste de Monsieur Gérard RAPHANEL a recueilli 17 voix et la liste de Madame Caroline CONDE-DELPHINE a recueilli 5 voix.

Au vu du dépouillement et par application des modalités du scrutin à la proportionnelle au plus fort reste, le résultat est le suivant :

- 6 délégués titulaires et 3 suppléants pour la liste de Monsieur Gérard RAPHANEL
- 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour la liste de Madame Caroline CONDE-DELPHINE

<b>Liste des conseillers municipaux élus</b>	
<b>Délégués titulaires</b>	
RAPHANEL	Gérard
TROSSELY	Marie-Hélène
TAILLANDIER	Jérôme
DROGAT	Marion
SOILEUX	Laurent
TRIGON	Annick
OMARI	Mélanie
<b>Suppléant</b>	
GUICHARD	Florence
PERRET	Christophe
SADOUX	Jean-Robert

### **3. Projet « Chèques-cadeaux » porté par l'association COPEPS, en partenariat avec la 3 CM et les communes membres – Participation de la commune de LA BOISSE.**

Suite à la crise sanitaire et pour venir en soutien des commerçants et artisans toute en relançant l'activité économique, l'association COPEPS a proposé la mise en place d'un dispositif « chèques cadeaux », en sollicitant la contribution de la communauté de communes et des 9 communes de la 3 CM.

Ce dispositif repose sur le principe suivant :

- Mise en place d'une tombola à partir du 14 septembre pour faire gagner aux habitants de la 3 CM, 600 chèques-cadeaux d'une valeur faciale de 10 €.
- Ces chèques-cadeaux pourront être dépensés chez les commerçants et artisans présents sur le territoire de la 3 CM jusqu'au 31 décembre 2020

- Pour le financement de ces chèques-cadeaux, la 3 CM et les communes sont mises à contribution, par le versement d'une subvention à la COPEPS correspondant à 0,50 € par habitants.

Vu la population légale de la commune de LA BOISSE (3 229 habitants), le conseil municipal adopte à l'unanimité le versement d'une subvention à l'association COPEPS pour un montant de 1 614,50 €.

**L'ordre du jour du conseil étant épuisé, Monsieur le Maire propose d'aborder des questions diverses.**

Monsieur Jean-Robert SADOUX interpelle Monsieur le Maire sur la problématique de l'accueil des personnes âgées dans la salle municipale (salle MATIBEN) en période de chaleur.

En effet, cette salle ne bénéficie d'aucune climatisation.

Monsieur le Maire et Monsieur Laurent SOILEUX, adjoint au patrimoine communale, propose de lancer une étude pour un chiffrage en vue de l'installation d'un dispositif de climatisation.

Monsieur le Maire indique également que la ville va lancer une réflexion sur l'aménagement de la salle (propriété de la ville) se trouvant montée de l'église, dans les bâtiments de la SEMCODA.

Cette salle, dont la superficie est relativement importante, et qui nécessite d'importants travaux d'aménagements, pourrait accueillir les personnes âgées ou fragiles, notamment lors des épisodes de canicule.

**Planning des conseils municipaux jusqu'à la fin de l'année 2020 :**

Il est proposé de fixer les dates des prochains conseils qui se tiendront donc aux dates suivantes :

- **Jeudi 17 septembre 2020 à 20h00**
- **Jeudi 15 octobre 2020 à 20h00**
- **Mardi 24 novembre 2020 à 20h00**
- **Jeudi 17 décembre 2020 à 20h00**

Madame Séverine REIS-SABATIER remercie la commune pour la distribution des dictionnaires du collégien aux 52 élèves de CM2 qui vont intégrer le collège en septembre 2020.

Fin du conseil municipal à 20h30.